

Escalier (2)

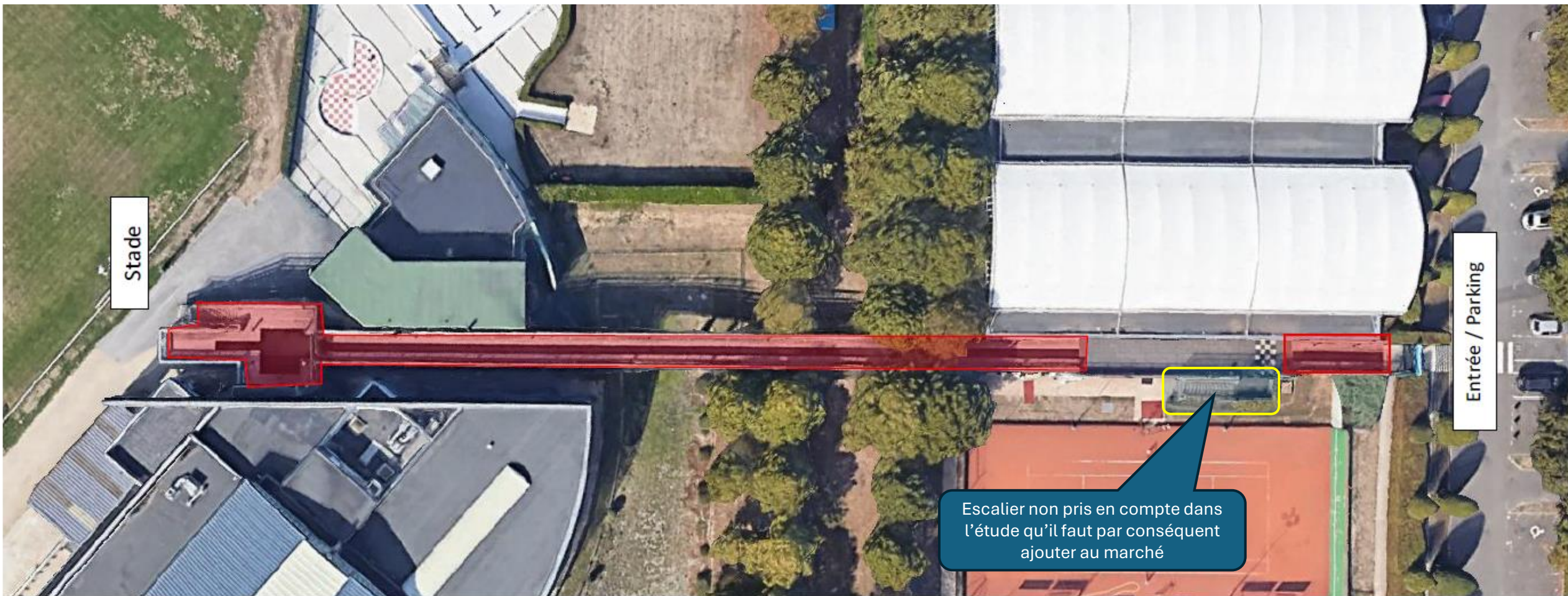
Cet escalier ne figurait pas dans le descriptif initial du bureau d'études SECC. Par conséquent, nous l'avons ajouté au marché.

À cet effet, les prestations suivantes ont été intégrées dans la DPGF :

- Article 8.3 : 8 m² de dépose bois escalier
- Article 9.3 : 10 ml de main courante
- Article 10.2 : 16 marches

Les prescriptions restent identiques à celles des travaux de la passerelle

Escalier (2)



Stade

Entrée / Parking

Escalier non pris en compte dans l'étude qu'il faut par conséquent ajouter au marché

• Photos de l'escalier (2)

□ Travaux à effectuer :

- 1- Les ferrures et la visserie sont à changer
- 2- Révision des fixations de l'escalier
- 3- Reprise complète des marches en iroko (épaisseur 50 mm) + profil anti dérapant
- 4- Remplacement ou rabotage/ponçage des mains courantes

